AR PREFECTURE

017-211703475-20210318-2021_03_D1-DE Regu le 19/03/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 18 MARS 2021 à 19 h 00 en visioconférence

<u>OBJET</u>: D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Date de convocation</u> :
Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de présents :
Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints;
Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.
Excusés ayant donné pouvoir :
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN
Absents excusés :
<u>Présidente de séance</u> : Françoise MESNARD, Maire
Secrétaire de séance : Mathilde MAINGUENAUD

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20210318-2021_03_D1-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 19 mars 2021

Affiché le 19 mars 2021

Conseil municipal du 18 mars 2021

N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2021

<u>Décision N° 2 du 23 février 2021</u>: conclusion d'un contrat de prestation avec le cabinet JRH Consultants visant à accompagner la collectivité dans l'élaboration du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de la salle de spectacle EDEN. Honoraire fixé à 780 € HT, soit 936 € TTC.

<u>Décision N° 3 du 23 février 2021</u>: conclusion d'un contrat de prestation avec le cabinet JRH Consultants visant à accompagner la collectivité dans l'élaboration du plan de prévention (PP) de la salle de spectacle EDEN. Honoraire fixé à 780 € HT, soit 936 € TTC.

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 28 janvier 2021.

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20210318-2021_03_D1-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 19 mars 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Affiché le 19 mars 2021